



Décision de l'Assemblée plénière  
21 juin 2018

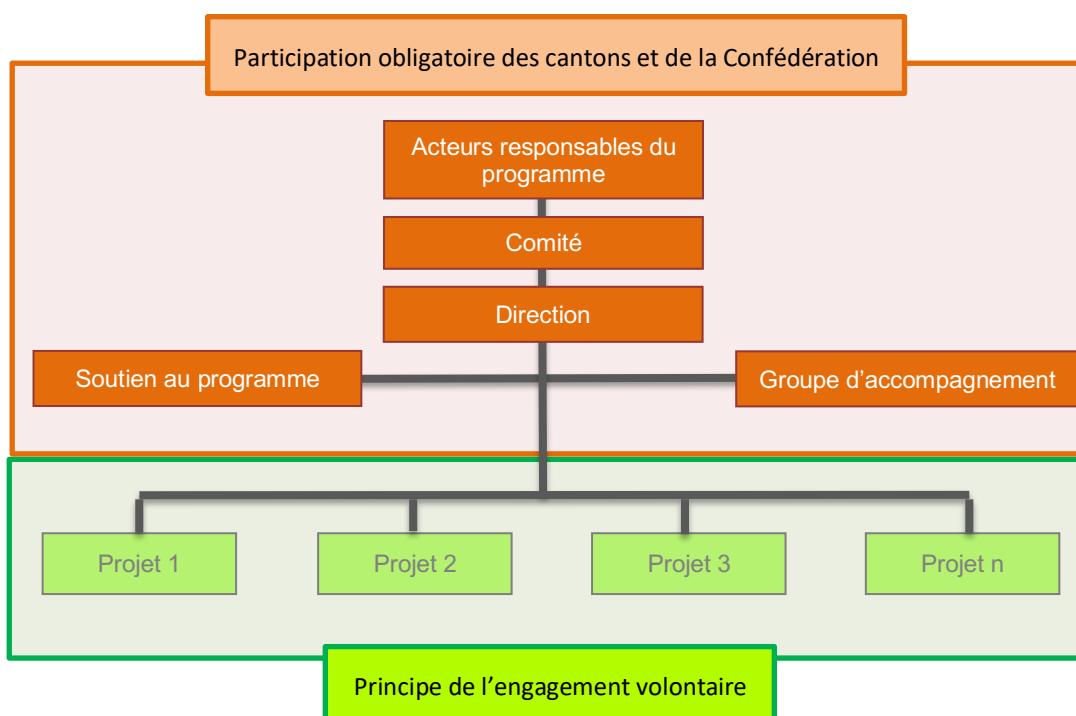
## Optimisation de l'échange des données dans la formation professionnelle; programme *optima*: décision

### Considérations du Secrétariat général

- 1 Mettre en œuvre la formation professionnelle initiale exige de saisir et de traiter un grand nombre de données, les mêmes étant requises par plusieurs cantons et d'autres acteurs de la formation professionnelle. La situation actuelle est insatisfaisante, car l'échange de données ne suit pas une procédure standardisée et il est sujet aux erreurs. La saisie s'effectue souvent à plusieurs reprises, ce qui représente une grande charge de travail. Dans les lignes stratégiques de la formation professionnelle 2030, les partenaires ont défini des objectifs qui appellent de nouvelles mesures. La ligne stratégique 10 demande par exemple que la formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide, ce qui se rapporte notamment aux charges administratives des acteurs.
- 2 Les initiatives isolées qui ont été prises jusqu'à aujourd'hui en vue de développer des outils de saisie et d'échange des données ont, au mieux, eu pour effet d'améliorer l'échange des données entre quelques acteurs régionaux. Mais elles n'ont pas entraîné de réelle amélioration de la situation au niveau national. Dans certains cas, les initiatives lancées ont même conduit à l'utilisation de nouvelles interfaces et donc contribué à accroître encore le degré de complexité dans ce domaine.
- 3 Après avoir mené des analyses approfondies, la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a élaboré une proposition visant à optimiser de manière coordonnée l'échange des données dans la formation professionnelle et propose à la CDIP de la mettre en œuvre en collaboration avec le SEFRI.
- 4 La solution proposée consiste à lancer un programme du nom d'*optima*, qui assure la coordination des acteurs de la formation professionnelle dans le développement de mesures permettant d'améliorer l'échange des données. Une convention a été élaborée à cette fin.
- 5 *Optima* est un programme de coordination qui règle et met en place l'échange des données de manière générale; il ne s'agit pas d'une solution informatique technique. Il sert de cadre pour la coordination des acteurs de la formation professionnelle – en particulier des cantons et de la Confédération – et offre ainsi une plateforme pour l'échange et la planification de projets qui contribuent à simplifier et à harmoniser l'échange des données dans des domaines clairement définis.
- 6 Si le programme en tant que tel est porté par tous les cantons et par la Confédération conjointement, seuls prendront part aux projets les partenaires qui, au moment où les projets seront réalisés, y trouveront un intérêt pour eux-mêmes et disposeront des ressources nécessaires à la mise en œuvre. Outre les cantons et la Confédération, les organisations du monde du travail seront aussi associées au programme. Le mécanisme des investissements ne sera déclenché qu'au stade des projets. Il doit être possible de se joindre ultérieurement à des solutions déjà réalisées. Les conditions applicables dans ce cas seront définies dans le cadre du programme, lors de la planification des différents projets.

- 7 Les coûts pour la mise en œuvre du programme se limitent ainsi au financement de la structure du programme. Le financement des différents projets sera réglé dans le cadre de conventions distinctes, qui seront conclues entre les partenaires impliqués. La structure du programme se compose quant à elle de différents organes (par ex. groupe d'accompagnement), dans lesquels sont représentés les cantons, la Confédération et les organisations du monde du travail. Ce sont les partenaires eux-mêmes qui fournissent les ressources en personnel et assument les éventuels frais occasionnés par la participation aux séances des organes précités, comme c'est le cas avec d'autres instances réunissant les partenaires de la formation professionnelle. Il ne reste ainsi à financer qu'un seul poste pour l'accomplissement des tâches organisationnelles et administratives liées au programme. Les expériences tirées du programme d'harmonisation de l'informatique policière de la CCDJP, sur lequel se base le programme *optima*, montrent qu'un poste à temps plein est nécessaire, ce qui entraîne des coûts annuels d'un montant de 200 000 francs. Ces coûts seront pris en charge par les organes responsables du programme, à savoir la CDIP et la Confédération. Un premier projet de convention entre le SEFRI et la CDIP a été élaboré. La Confédération s'est engagée à participer au programme; des négociations sont en cours sur le montant de sa participation. Nous tablons sur une participation de 50 %. En cas de décision positive de l'Assemblée plénière, les coûts restant à la charge de la CDIP devront encore être inclus dans le budget 2019.

Projet de structure pour le programme *optima*:



- 8 Les avantages financiers du programme ont été analysés à l'aide des premières idées de projets devant être mis en œuvre dans le cadre d'*optima*, et il s'avère que les mesures de coordination et d'harmonisation offrent un important potentiel d'économie.
- 9 Il est prévu de développer la structure du programme au cours du second semestre 2018 et d'y associer les organisations du monde du travail. De premiers contacts ont déjà été pris avec ces dernières. Les premiers projets devraient être lancés à partir de 2019

- 10 L'Assemblée plénière de la CSFP propose à la CDIP de mettre en place le programme *optima* pour la coordination de projets visant à harmoniser l'échange des données dans la formation professionnelle. Les coûts nécessaires à la structure du programme, d'un montant annuel de 200 000 francs, doivent être assumés conjointement par la Confédération et les cantons, qui concluent à cette fin une convention relative au programme.
- 11 La CSFP doit être chargée de mettre au point les détails de la convention relative au programme et de clarifier la question de la participation du SEFRI en tant qu'acteur responsable du programme. Elle doit soumettre à la CDIP à l'automne 2018 une proposition concrète concernant l'aménagement de la structure du programme et la composition des organes prévus dans ce cadre.

#### Décision de l'Assemblée plénière

- 1 Pour la coordination de projets visant à harmoniser l'échange des données dans la formation professionnelle, la CDIP met en œuvre, en collaboration avec la Confédération, le programme *optima* à partir de 2019.
- 2 Les coûts annuels nécessaires à la réalisation du programme, d'un montant de 200 000 francs dès 2019, sont assumés conjointement par la CDIP et le SEFRI.
- 3 La CSFP est chargée de mener les travaux préparatoires pour le lancement du programme au début 2019. Il s'agit notamment:
  - d'une convention consolidée avec le SEFRI
  - d'une description détaillée de la structure du programme
  - d'une proposition pour la composition des organes du programme incluant les organisations du monde du travail
  - d'une planification pour le programme avec des propositions sur les premiers projets devant être réalisés

Les résultats seront présentés à la CDIP lors de l'assemblée plénière des 25 et 26 octobre 2018.

Berne, le 21 juin 2018

**Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique**  
Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier  
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la Conférence
- CSFP
- SEFRI

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

261.43-1.6.4.1/MG/cvb